

Exportation de bétail

En novembre 2009, le conseiller national Elmar Bigger a déposé une initiative visant à maintenir les exportations suisses de bétail (initiative parlementaire 09.510n). Suite à cette démarche, la commission de l'économie et des redevances du Conseil national a approuvé un avant projet de révision de la loi sur l'agriculture. Ce texte est actuellement en consultation.

Ce projet de loi prévoit de réintroduire les aides à l'exportation d'animaux issus de l'élevage helvétique. En effet, la base légale avait été abrogée à la fin 2009 dans le cadre de la politique agricole 2011. Cette base légale permettait à la Confédération de soutenir l'exportation de bovins, ovins, chèvres et chevaux.

Dès lors, nous posons les questions suivantes au Gouvernement jurassien ;

- envisage-t-il de répondre à la consultation en insistant sur la vocation d'élevage de l'agriculture jurassienne et de l'importance des exportations de bétail pour alléger le marché et leurs conséquences sur le revenu agricole ?
- a-t-il l'intention d'insister sur l'importance du soutien aux exportations de chevaux de la race des Franches-Montagnes, non seulement pour permettre aux éleveurs jurassiens de maintenir, voire de développer cette production, mais aussi de soutenir une activité qui participe à l'image du canton du Jura ?

Groupe chrétien-social indépendant

Vincent Wemeille

Saignelégier, le 3 février 2011

REUCH

Mettin

2011